

Département de l'Ardèche

République Française

Arrondissement de Privas

COMMUNE DE LARNAS  
-----**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 14 mars 2014****Membres en exercice** : 8**Présents** : 7**Votants** : 7

L'an deux mille quatorze et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

**Sont présents** : BOULAY Marc, CHAZAUT Bernard, GILHARD Robert, MAROC Nadia, MARQUET Brigitte, GUERIN Nicolas, PIPERAUX Cécile.

**Excusés** : BELLY Gérard,

**Secrétaire de séance** : GUERIN Nicolas

**D2014011 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard CHAZAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs des 5 budgets, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Pour le budget PRINCIPAL :**

libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultats reportés de 2012		2 819,05€		67 443,01€
Opérations de l'exercice 2013	637 964,94€	682 235,26€	405 103,21€	443 960,27€
<b>TOTAL</b>	<b>637 964,94€</b>	<b>685 054,31€</b>	<b>405 103,21€</b>	<b>511 403,28€</b>
Résultats de clôture (2013)		47 089,37€		106 300,07€
<i>Restes à réaliser de 2013</i>	151 041,86€	45 752,45€		
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>151 041,86€</b>	<b>92 841,82€</b>		<b>106 300,07€</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF 2013</b>	<b>58 200,04€</b>			<b>106 300,07€</b>

**Pour le budget ASSAINISSEMENT :**

libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultats reportés de 2012		2 946,50€		34 991,64€
Opérations de l'exercice 2013	133 840,03€	61 545,97€	55 256,62€	76 414,68€
<b>TOTAL</b>	<b>133 840,03€</b>	<b>64 492,47€</b>	<b>55 256,62€</b>	<b>111 406,32€</b>
Résultats de clôture (2013)	69 347,56€			56 149,70€
<i>Restes à réaliser de 2013</i>				
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>69 347,56€</b>			<b>56 149,70€</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF 2013</b>	<b>69 347,56€</b>			<b>56 149,70€</b>

**Pour le budget BISTROT DE PAYS :**

libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultats reportés de 2012				
Opérations de l'exercice 2013	17 664,15€	50 000,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>17 664,15€</b>	<b>50 000,00€</b>		
Résultats de clôture (2013)		32 335,85€		
<i>Restes à réaliser de 2013</i>	24 335,85€			
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>24 335,85€</b>	<b>32 335,85€</b>		
<b>RESULTAT DEFINITIF 2013</b>		<b>8 000,00€</b>		

**Pour le budget VENTE D'ENERGIE :**

libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultats reportés de 2012				
Opérations de l'exercice 2013	46 469,00€	49 880,50€	237,60€	
<b>TOTAL</b>	<b>46 469,00€</b>	<b>49 880,50€</b>	<b>237,60€</b>	
Résultats de clôture (2013)		3 411,50€		
<i>Restes à réaliser de 2013</i>				
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>3 411,50€</b>	<b>237,60€</b>	
<b>RESULTAT DEFINITIF 2013</b>		<b>3 411,50€</b>	<b>237,60€</b>	

**Pour le budget CCAS :**

libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultats reportés de 2012				426,16€
Opérations de l'exercice 2013			72,00€	700,00€
<b>TOTAL</b>			<b>72,00€</b>	<b>1 126,16€</b>
Résultats de clôture (2013)				1 054,16€
<i>Restes à réaliser de 2013</i>				
<b>TOTAL CUMULE</b>				<b>1 054,16€</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF 2013</b>				<b>1 054,16€</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour les 5 budgets.

VOTE : POUR 6

CONTRE 0

ABSTENTION 1

**D2014012 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Bernard CHAZAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, après s'être fait présenter :

le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, pour les 5 budgets (Principal, CCAS, assainissement, vente d'énergie et Bistrot de Pays),

les titres définitifs des créances à recouvrer,

le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

les bordereaux de titres de recettes,

les bordereaux de mandats,

le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;  
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : POUR 6                      CONTRE 0                      ABSTENTION 1

### **D2014013    AFFECTATIONS DES RESULTATS 2013**

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Bernard CHAZAUT rappelle les résultats des comptes administratifs 2013 et propose d'affecter les résultats (déficit ou excédent de fonctionnement) ainsi constatés pour le budget primitif 2014 :

#### **Budget PRINCIPAL :**

Rappel du résultat 2013 : **106 300,07€ (excédent de FONCTIONNEMENT)**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat de 106 300,07€ comme suit :

**58 200,04€ au compte 1068 "Réserves" en RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**48 100,03€ au compte 002 "Excédent de fonctionnement" en RECETTES DE FONCTIONNEMENT.**

Quant à l'excédent d'INVESTISSEMENT de 47 089,37€, il sera reporté au compte 001 "Résultat d'investissement reporté" en RECETTES D'INVESTISSEMENT.

#### **Budget ASSAINISSEMENT :**

Rappel du résultat 2013 : **56 149,70€ (excédent de FONCTIONNEMENT)**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat de 56 149,70€ **au compte 1068 "Réserves" en RECETTES D'INVESTISSEMENT.**

Quant au déficit d'INVESTISSEMENT de 69 347,56€, il sera reporté au compte 001 "Résultat d'investissement reporté" en DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

#### **Budget BISTROT DE PAYS :**

Pas d'excédent de fonctionnement à affecter.

L'excédent d'INVESTISSEMENT de 8 000€ sera reporté au compte 001 "Résultat d'investissement reporté" en RECETTES D'INVESTISSEMENT.

#### **Budget VENTE D'ENERGIE :**

Rappel du résultat 2013 : **237,60€ (déficit de FONCTIONNEMENT)**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat de 237,60€ **au compte 002 "Solde de fonctionnement" en DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.**

Quant à l'excédent d'INVESTISSEMENT de 3 411,50€, il sera reporté au compte 001 "Résultat d'investissement reporté" en RECETTES D'INVESTISSEMENT.

**Budget CCAS :**

Rappel du résultat 2013 : **1 054,16€ (excédent de FONCTIONNEMENT)**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat au compte **002** "Excédent de fonctionnement" en **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**.

VOTE : POUR 6                      CONTRE 0                      ABSTENTION 1

**D2014014bis BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Le Maire présente les propositions de vote préparées ainsi :

<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT dépenses/recettes</b>	<b>INVESTISSEMENT dépenses/recettes</b>
PRINCIPAL	<b>498 253,21€</b>	<b>424 910,22€</b>
ASSAINISSEMENT	<b>107 233,50€</b>	<b>149 338,10€</b>
BISTROT DE PAYS	<b>6 200,00€</b>	<b>138 951,36€</b>
VENTE D'ENERGIE	<b>4 031,56€</b>	<b>6 564,67€</b>
CCAS	<b>1 754,16€</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2014 tels que présentés par Monsieur le Maire.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

**D2014015 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2014**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2013 et appliqués actuellement, et propose au Conseil municipal de les maintenir pour l'année 2014 :

	Taux actuel	PROPOSITIONS
<b>TAXE D'HABITATION</b>	4.00%	<b>4.00%</b>
<b>TAXE FONCIER BATI</b>	3.97%	<b>3.97%</b>
<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	29.02%	<b>29.02%</b>

Après débat, les nouveaux taux sont adoptés à l'unanimité, en l'état.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

## **D2014016 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014**

M. le Maire présente les propositions de subventions pour les associations pour l'année 2014.

Il précise que cette année, tout ce qui concerne l'**enfance-jeunesse** (Réseau des Assistantes Maternelles, crèche de St Montan...) et le **tourisme** (office de tourisme de Larnas) ne sera plus subventionné par la commune car ces domaines relèvent désormais des compétences communautaires.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
A vous de jouer	<b>100,00</b>	Comité jumelage BSA	<b>75,00</b>
ACCA Larnas	<b>350,00</b>	Institut Léon Bérard	<b>100,00</b>
ACE Gaz de schistes	<b>120,00</b>	La Godasse de Larnas	<b>150,00</b>
ADAPEI 07	<b>100,00</b>	Secours Populaire	<b>100,00</b>
ADCL	<b>5 000,00</b>	Secours Catholique	<b>100,00</b>
FNATH	<b>100,00</b>	UNRPA Gras-Larnas	<b>350,00</b>
Amicale Laïque Gras-Larnas	<b>500,00</b>	Yoga la Source de Sama	<b>150,00</b>
Resto du cœur	<b>100,00</b>	Croix Rouge	<b>100,00</b>
CRIIRAD	<b>17,50</b>	OMC BSA	<b>150,00</b>

Après discussion, le Conseil municipal adopte cette liste des associations qui recevront une subvention sur l'exercice 2014.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

## **D2014017 CC DRAGA / MISE A JOUR DES STATUTS**

M. le Maire donne lecture des statuts de la communauté de communes "Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche" mis à jour en séance du conseil communautaire du 27 février 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les statuts ainsi mis à jour (copie du projet en annexe à cette délibération).

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

## **D2014018 TRANSPORTS SCOLAIRES / CONVENTION AVEC LE DOMAINE D'IMBOURS**

Suite à une plainte de parents d'élèves, les services des transports scolaires du Conseil Général de l'Ardèche sont venus constater la dangerosité de l'arrêt de car situé sur la D262 au niveau du Domaine d'Imbours.

Les services du Conseil Général nous ont conseillé de passer une convention avec le Domaine d'Imbours afin d'installer l'arrêt de car sur le parking du Domaine pour éviter aux enfants concernés de traverser la route sans visibilité.

La convention sera proposée au Domaine d'Imbours pour signature et la Mairie se chargera de mettre en place la signalétique réglementaire.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet de convention à soumettre au Domaine d'Imbours et autorise le Maire à signer ce document.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

**D2014019 BISTROT DE PAYS / TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire explique qu'il convient de valider le devis pour travaux supplémentaires sur le lot n°1 "Gros œuvre - couverture - bardage bois", sur les travaux de rénovation du Bistrot de Pays, pour un montant d'avenant n°1 décomposé comme suit :

- 500,00€ HT soit 598,00€ TTC
  - 916,50€ HT soit 1 099,80€ TTC
- SOIT UN TOTAL de 1 697,80€ TTC.**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

**D2014020 BISTROT DE PAYS / AVENANTS AU MARCHE**

Sur les travaux de rénovation du Bistrot de Pays, M. le Maire explique qu'il convient de valider l'avenant n°2 de l'Entreprise MATHON pour travaux modificatifs sur le lot n°1 "Gros œuvre - couverture - bardage bois", pour un montant 1 729,94€ HT soit 2 075,93€ TTC.

Concernant le lot n°07 "Chauffage - plomberie - ventilation", l'avenant n°1 de l'entreprise SANIT'ARDECHE s'élève à 2 694,00€ HT soit 3 232,80€TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte ces 2 avenants et autorise le Maire à signer ces avenants.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

**D2014021 LIGNE DE TRESORERIE**

En complément de la délibération n° D2014002 du 14 février 2014, validant la demande de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, il convient d'apporter la précision suivante :

sur les 60 000,00€ demandés, 30 000,00€ seront affectés au Budget principal et 30 000,00€ au Budget Bistrot de Pays.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette nouvelle répartition.

VOTE : POUR 7                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0